



FORMATION

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR VIS-A-VIS DU COMITE D'ENTREPRISE

Référence :

128-128-13

Durée :

2 jours

Public :

Tout public

Pré-requis

Aucun

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Exercices
- Réflexion
- Attestation de formation

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation vous connaîtrez les obligations suivantes:

- L'obligation d'information
- L'obligation de consultation
- L'obligation de fourniture des moyens
- L'obligation de maîtriser le bon fonctionnement du CE afin d'éviter le délit d'entrave



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

PROGRAMME

1. L'OBLIGATION D'INFORMATION

- L'information « initiale »
- L'information corrélative à celle des associés
- L'information du périodique du CE
 - L'information trimestrielle
 - L'information annuelle

2. L'OBLIGATION DE CONSULTATION

- Les conditions de la consultation
- Les formes de la consultation
- Les consultations obligatoires
 - La consultation annuelle relative à la politique de recherche et de développement technologique
 - La consultation annuelle obligatoire en matière de formation professionnelle et d'apprentissage
 - La consultation annuelle relative à la durée et à l'aménagement du temps travail
 - La consultation sur l'évolution de l'emploi, les qualifications et sur l'égalité entre les hommes et les femmes
 - Le bilan social
 - **NAO / GPEC : quels enjeux et marges de manoeuvres ?**



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

3. L'OBLIGATION DE FOURNITURE DES MOYENS NECESSAIRES A L'ACCOMPLISSEMENT DES MISSIONS

- La fourniture des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de sa mission
 - Budget de fonctionnement
 - Budget d'Action Sociale et Culturelle
 - Local du CE
 - Frais de déplacement
- L'obligation de formation des membres du comité
- L'obligation de payer les heures de délégation ainsi que le recours à certains experts
- L'obligation de mise à disposition d'un local et du matériel nécessaire
- L'obligation de ne pas entraver l'exercice des fonctions des membres du comité d'entreprise.

4. L'OBLIGATION DE MAITRISER LE BON FONCTIONNEMENT DU COMITE D'ENTREPRISE AFIN D'EVITER LE DELIT D'ENTRAVE

- Les élections du comité d'entreprise et son processus
- L'ordre du jour de la réunion du CE
- La convocation
- La réunion du CE
- Le PV de la réunion du CE
- L'affichage du PV du CE